



Assemblée communale ordinaire du 23 avril 2013

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 40 citoyennes et citoyens et une personne sans droit de vote

Mardi 23 avril 2013, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement des comptes 2012 et formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Accueil du nouveau conseiller communal

Le Conseil communal a le plaisir de présenter son nouveau conseiller communal, M. Stéphane Baechler. M. Baechler âgé de 39 ans, domicilié à Romanens, marié avec 2 enfants est installateur sanitaire et dessinateur en chauffage. Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur table 1, 2 et table du Conseil communal : M. Nicolas Gremaud

Scrutateur table 3 : Vincent Ruffieux

M. le syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Les personnes qui désirent le bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 12 avril 2013.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 février 2013 (*n'est pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2012
 - a. présentation
 - b. rapport de la commission financière
 - c. approbation
3. Comptes communaux 2012
 - a. comptes de fonctionnement
 - b. comptes d'investissement
 - c. rapport de la commission financière
 - d. approbation
4. Décision sur l'adhésion de la commune à l'Association intercommunale "Sports en Gruyère"
5. Modification des statuts du triage forestier intercommunal
6. Zone d'activité de la Joretta : adaptation du prix de vente
7. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 février 2013

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée à raison de 39 oui et 1 abstention.

2. Comptes du Foyer St-Joseph 2012

Présentation

La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation des comptes 2012 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un déficit de CHF 9'000.-.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2012 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Les comptes 2012 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

3. Comptes communaux 2012

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 447'471.-

Produits CHF 85'198.-

Assemblées, Conseil communal : jetons du Conseil communal CHF 56'500.-, conforme au budget.

Le tarif en vigueur pour la période législative 2011-2016 est le suivant :

- Jetons de présence CHF 75.-/séance
- Vacation CHF 30.-/heure

Légère hausse due à une élection complémentaire au Conseil des Etats et assemblée communale extraordinaire.

Administration générale : légère baisse par le changement du personnel, conforme au budget.

1. Ordre public

Charges CHF 82'116.-

Produits CHF 64'994.-

Protection juridique : aucune charge cette année. Les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur.

Police du feu : troisième exercice du CSPI avec comptes équilibrés. Charge supplémentaire de CHF 5'671.55 pour frais d'intervention sur le territoire communal.

Militaire : CHF 3'560.- participation au stand de tir.



COMMUNE DE SÂLES

1625 SÂLES

Protection civile : En charges CHF 16'868.- le versement à la PC intercommunale ; en produits CHF 11'410.- les contributions de remplacement encaissées.

Protection de la population : Premiers frais pour la mise en place de l'ORCOG.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'613'685.-

Produits CHF 76'698.-

École enfantine : CHF 124'401.- participation aux dépenses cantonales (charges liées).

Cycle scolaire obligatoire : participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 798'000.-, Activités et fournitures scolaires CHF 45'751.-.

Écoles spécialisées : CHF 250'042.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

Formation professionnelle : CHF 39'615.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration et bâtiments scolaires : commission scolaire, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires.

Des travaux d'entretien et rénovation des bâtiments scolaires ont été effectués pour un montant global de CHF 53'800.-. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 112'297.-

Produits CHF 6'605.-

Culture : CHF 34'389.- participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés.

Sport, piscine, centre sportif : conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien.

Autres loisirs : CHF 6'311.- bibliothèque, passeports vacances.

4. Santé

Charges CHF 531'044.-

Produits CHF 17'321.-

Santé : le compte santé est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

Hôpitaux : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton, pour CHF 45'255.- et un montant de CHF 21'907.- concerne la part aux ambulances du district.

Homes : CHF 306'062.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres).

Soins ambulatoires : CHF 137'593.- soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées).

Prophylaxie : CHF 0.- lutte contre les poux.

Service médical des écoles : service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales

Charges CHF 529'826.-

Produits CHF 1'352.-

Accueil de la petite enfance : CHF 35'712.- les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil, en constante augmentation.

Invalidité : CHF 320'192.- charges liées cantonales, plus basses que prévues.

Homes : CHF 9'000.- déficit du Foyer St-Joseph.

Assistance : charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 124'745.-, le Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 21'480.- et les primes assurances maladies pour indigents pour CHF 0.- cette année.



6. Transports et communications

Charges CHF 401'396.-

Produits CHF 90'137.-

Déneigement : les frais liés au déneigement se montent à CHF 56'490.- pour un budget prévu de CHF 60'000.-.

Entretien des routes : CHF 35'572.-.

Frais éclairage public (consommation) : CHF 5'184.- (CHF 11'943.- en 2010 et CHF 10'052.- en 2011). Il s'agit de l'effet de l'extinction des lampadaires de 1h00 à 5h00.

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.-.

Produits : imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

7. Environnement

Charges CHF 659'528.-

Produits CHF 586'526.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Approvisionnement en eau : achat et vente d'eau pour CHF 239'907.-, entretien du réseau et des compteurs.

Protection des eaux : charges CHF 217'595.- : frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau d'épuration

produits CHF 217'595.- : taxes d'épuration

Ordures ménagères : CHF 136'762.-, de manière générale, on constate une stabilisation des déchets (urbains et déchetterie), mais une répartition plus équilibrée. Le taux de couverture par les taxes est de 90.05%, soit tout à fait dans la légalité et proche de l'équilibre.

Aménagement du territoire : essentiellement honoraires d'urbanistes de CHF 14'675.- et participation à l'ARG pour CHF 35'225.-.

8. Economie

Charges CHF 28'183.-

Produits CHF 38'989.-

Agriculture : charges CHF 145.- et produits CHF 330.- : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles.

Forêts : la part au bénéfice 2012 du Triage forestier est conforme au budget, avec un montant de CHF 18'236.-.

Tourisme : CHF 4'005.- cotisation ATG (Association Touristique de la Gruyère)

Scierie : Charges pour CHF 23'873.- : frais de conciergerie, taxes, assurances, ECAB...

Produits pour CHF 20'423.-, dont locations encaissées en 2012 pour CHF 18'785.-

9. Finances et impôts

Charges CHF 680'138.-

Produits CHF 4'125'798.-

Les recettes proviennent principalement de l'impôt et plus particulièrement celui des personnes physiques.

Personnes physiques : CHF 2'253'286.-

Personnes morales : CHF 477'042.-

Contribution immobilière : CHF 168'842.-

Impôts sur les véhicules : CHF 131'350.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

Péréquation : CHF 354'659.-, nouveau poste suite à l'introduction de la péréquation intercommunale.

Gérance fortunes et dettes : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 154'436.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 109'151.-



COMMUNE DE SÂLES

1625 SÂLES

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 205'037.-, loyers et charges des immeubles pour CHF 223'977.- et parchets communaux pour CHF 71'732.-

Postes non ventilables : charges : amortissement supplémentaires de CHF 339'467.- et attribution à la réserve de CHF 30'000.-
produits : recette extraordinaire pour la 2^{ème} année d'école enfantine de CHF 53'598.-

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2012 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 7'934.87.

REPARTITION DU BENEFICE 2012

Bénéfice 2012 avant boucllement **377'401.72**

Amortissements extraordinaires

VDSL	132'993.60
Bâtiment Sâles « administration »	96'127.60
Bâtiment Maules « scierie »	104'744.80
Terrains à bâtir « En l'Haut-des-Roches »	5'600.85
	<u>339'466.85</u>

Attribution aux réserves

Réserve pour investissements futurs	30'000.00
	<u>30'000.00</u>

Bénéfice 2012 (comptable) **7'934.87**

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Georges Donzallaz : Est-ce que le Groupe E paie des impôts sur la commune de Sâles ?

Nicolas Hassler : Pour le Groupe E, le bénéfice est réparti en fonction de la consommation de toutes les communes. Et il y a la contribution immobilière sur le bâtiment qui est quand même assez importante.

Victor Borcard : J'aimerais savoir pour les postes 70 et 71 quels sont les montants mis en réserves.

Nicolas Hassler : Pour l'approvisionnement en eau, il s'agit de CHF 5'242.85 et pour l'épuration de CHF 56'848.50.

Victor Borcard : C'est chaque année les mêmes montants pour l'épuration ?

Jean-Marc Piguet : Pour l'épuration non, car ça dépend des fuites sur les conduites. Ça dépend des années.

Victor Borcard : Quels sont les montants en réserves pour ces postes ?

Nicolas Hassler : La réserve pour l'eau potable est de CHF 627'807.70, la réserve compteurs d'eau de CHF 30'163.60 et la réserve pour l'épuration CHF 392'265.54.

Jean-Marc Piguet : La réserve approvisionnement en eau va fortement diminuer en 2014-2015 car l'AVGG va faire tout un bouclage de conduites qui va nous coûter environ CHF 400'000.-.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2012 sont approuvés à raison de 32 oui et 8 abstentions (table du Conseil).



COMPTES D'INVESTISSEMENT 2012

0. Administration

Administration générale : Décompte final CHF 10'079.- selon annonce aux comptes 2011. Transformation de l'ancienne poste et du local du feu pour la nouvelle administration communale.

3. Culte, culture et loisirs

Sport, piscine, centre sportif : CHF 237'370.-, utilisation du crédit d'étude de la salle polyvalente et du budget voté en assemblée communale extraordinaire du 3 juillet 2012.

6. Transports et communications

Routes communales : CHF 165'999.- c'est la suite de l'entretien annuel des routes selon le budget et la construction de l'abri bus.

7. Environnement

Approvisionnement en eau : CHF 5'243.- de taxes de raccordements pour l'adduction d'eau et subvention ECAB.

Protection des eaux : CHF 110'460.- de taxes de raccordement pour les eaux usées lors de la vente de terrain ou de changement en terrain à construire (Groupe E).

Cimetière : pas de concession en 2012.

Aménagement du territoire : CHF 11'547.- frais de l'aménagiste pour l'adaptation du PAL (en cours).

8. Economie

Scierie communale : CHF 53'930.- de frais pour la transformation de la scierie de Maules, solde et décompte final en 2012.

9. Finances et impôts

L'ancienne poste, Sâles : CHF 28'354.- travaux à l'ancienne poste et CHF 30'000.- participation à l'aménagement de la halle d'exposition, selon budgets.

Aménagement et vente de terrain : pas de vente de terrain à la Joretta, car pas encore l'extension de la zone d'activité.

Les comptes d'investissement 2012 se soldent avec un investissement de CHF 427'168.35.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2012 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissement 2012 sont approuvés à raison de 32 oui et 8 abstentions (table du Conseil).

4. Adhésion à l'association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. Nicolas Hassler, représentant de la commune à l'assemblée des délégués de l'ARG prend la parole pour présenter le sujet.

L'assemblée doit se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'association « Sports en Gruyère ». Cette démarche est partie tout d'abord des constats suivants :



- *Pratique du sport ne correspond pas aux frontières communales (ex. 43% des membres des clubs sportifs bullois proviennent de communes voisines)*
- *Infrastructures sportives insuffisantes*
- *Trois communes : Bulle, Charmey et Broc – subventionnent massivement les autres communes en finançant les infrastructures lourdes (piscine et patinoire)*
- *Maintien de l'exploitation de certaines infrastructures lourdes plus assuré sans coopération régionale = risque d'accentuation du manque d'infrastructures.*

Sous l'impulsion de l'ARG, une commission de régionalisation des sports a été créée.

Objectifs : Définir un concept directeur de régionalisation des sports en Gruyère dont les buts étaient :

- *Faciliter la pratique du sport pour tous et le travail des clubs sportifs en Gruyère en vue d'une meilleure accessibilité aux infrastructures grâce à une coordination et une information optimale*
- *Assurer une utilisation maximale des infrastructures existantes et une égalité de traitement pour tous les utilisateurs.*

Concept proposé : Séance d'informations sur le concept organisée en octobre 2011, afin de présenter aux communes les résultats du questionnaire, des exemplaires chiffrés avec les nouveaux critères et les trois volets du concept de régionalisation des sports, à savoir :

- 1. la régionalisation du financement des installations sportives régionales (piscines et patinoire)**
- 2. la création d'un service régional de coordination des sports**
- 3. le subventionnement régional des clubs et du sport facultatif pour tous.**

Concept retenu : Décision d'utiliser la nouvelle clé de répartition destinée aux Associations de communes pour le concept de régionalisation des sports et de lier cette clé au premier volet – **uniquement le premier volet** – du concept de régionalisation des sports, à savoir **la régionalisation des coûts des infrastructures régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.**

Le 14 juin 2012, les communes ont accepté de confier au comité de direction de l'ARG le mandat de constituer une Association pour la régionalisation des sports en Gruyère.

But : rassembler toutes les communes du district pour assurer la pérennité des installations sportives régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.

Les documents suivants ont été élaborés :

- *Statuts de l'association intercommunale « Sports en Gruyère »*
- *Règlement de comptabilisation de l'Association intercommunale "Sports en Gruyère"*
- *Tableau des charges pour les communes selon les comptes 2011 des infrastructures*
- *Répartition : 50% à charge des communes sièges et 50% répartis entre toutes les communes selon la nouvelle clé de répartition intercommunale.*

Les coûts pour la commune de Sâles sont de CHF 14'050.- soit CHF 9.81/habitant (calculs basés sur les comptes 2011).

En conclusion, le Conseil communal de Sâles invite les citoyens à accepter l'adhésion de la commune à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère ».

Ouverture à la discussion

Jean-José Ruffieux : Quel est le montant total des investissements réparti sur les communes ?

Nicolas Hassler : Le montant total réparti sur les communes est de CHF 1'106'494.70, c'est le 50% du montant.

Nicolas Gremaud : En cas de nouvelle construction la répartition sera la même ?

Jean-Marc Piguet : Non, c'est uniquement pour maintenir les installations existantes.

Gilbert Descloux : Au mois de juillet l'année dernière, nous avons voté un budget pour une halle polyvalente que la commune finance elle-même. Lorsque Bulle et Charmey ont construit leurs piscines est-ce qu'ils nous ont demandé notre avis ? Aujourd'hui, ils sont dans la soupe et viennent pleurer aux autres communes qu'il faut les aider financièrement sinon leurs installations vont fermer.



Approbation

L'assemblée accepte l'adhésion à l'association intercommunale « Sports en Gruyère » à raison de 36 oui et 4 abstentions.

5. Modification des statuts du triage forestier intercommunal

M. Guy Savary, membre du comité du triage prend la parole pour présenter le sujet.

Les délégués des communes du bassin de la Sionge, de l'Etat de Fribourg et de la Paroisse de Vaulruz membres du Triage forestier de la Sionge ont, lors de l'assemblée générale du 27 novembre dernier, constaté que, sur la base des conditions d'exploitation difficiles relatives à la pente, au type de sol et au volume de bois, que la mécanisation devait apparaître dans l'exploitation de nos forêts. Une étude a été confiée à M. Pascal Roschy de la Haute Ecole Suisse d'Agronomie, Filière foresterie, afin d'introduire plus de mécanisation dans notre corporation et comment le faire.

Ses conclusions se sont rapidement orientées vers une machine de type Menzi A91.

Le comité a demandé à notre forestier, M. Jacques Chollet, une réflexion sur les avantages et les inconvénients qui en découleraient. En voici un aperçu :

Avantages :

- *Rapidité d'exécution*
- *Diminution des coûts lors d'exploitation de chablis*
- *Motivation supplémentaire pour l'équipe*
- *Personnel apte à l'utiliser*
- *Autonomie du triage plus élevée*
- *Sécurité et ergonomie améliorées*
- *Possibilité de réaction face aux événements particuliers*
- *Remise en état des coupes immédiate*
- *Nettoyage des parterres de coupe*
- *Augmentation du volume coupé par l'équipe*
- *Remise en état des pistes*
- *Préparation des layons de travail*
- *Souplesse dans l'écoulement des bois L1 L2 L3 (billons, mi-long, bois long)*
- *Augmentation de la rentabilité économique*

Le financement sera le suivant :

Prix d'achat	Fr. 600'000.--
Dissolution de réserves 2011	Fr. 100'000.--
Prélèvement sur les réserves	Fr. 100'000.--
Crédit bancaire	Fr. 400'000.--

Modification de l'article 25 des statuts

Ancien texte : La corporation de triage est garante des emprunts contractés (crédits d'investissement). Chaque membre est garant de ces emprunts à concurrence de sa participation selon la clé de répartition prévue à l'article 19.

La limite d'endettement est fixée à Fr. 200'000.-- pour les frais d'investissement et Fr. 200'000.-- pour le compte de trésorerie.

Nouveau texte : La corporation de triage est garante des emprunts contractés (crédits d'investissement). Chaque membre est garant de ces emprunts à concurrence de sa participation selon la clé de répartition prévue à l'article 19. **La limite d'endettement est fixée à Fr. 600'000.-- pour les frais d'investissement et Fr. 200'000.-- pour le compte de trésorerie.**



Ouverture à la discussion

François Heusch : Pourquoi vous limitez à CHF 600'000.- et pas plus ? Car si dans quelques années ils veulent racheter une machine, les statuts devront être à nouveau votés.

Guy Savary : On estimait que la limite de CHF 600'000.- était suffisante. Il n'y a pas d'autre achat prévu pour l'instant.

Nicolas Gremaud : J'aimerais savoir quel diamètre de billon on peut passer dans la tête du processeur.

Nicolas Chollet : En principe jusqu'à 60 cm de diamètre.

Nicolas Gremaud : Dans l'ensemble, les communes de Vaulruz, Vuadens et Sâles ont des forêts avec du gros bois. Je pense que cette tête de processeur ne sera pas la moitié du temps utilisée. Je pense aussi que la machine aura vite des frais de réparation importants en travaillant ces gros bois.

Guy Savary : Le gros bois continuera d'être traité par l'équipe de bûcherons et ne sera pas travaillé avec la machine. Cette machine permet de récupérer les mandats de CHF 80'000.- à 100'000.- que l'on donne aux autres entreprises car le triage a la capacité et le temps de le faire. Mais une telle machine est nécessaire.

Nicolas Gremaud : Mais pour utiliser cette machine il faudra aussi un employé de plus, ces frais se rapprocheront des mandats de CHF 80'000.- à 100'000.-.

Guy Savary : Non, un employé actuel du triage sera formé pour l'utilisation de cette machine.

Nicolas Gremaud : Avec l'achat de cette machine, les entreprises privées ont tout à perdre car on leur enlève du travail.

Guy Savary : Cette machine est prévue pour exploiter les forêts communales et le triage est mandaté pour dégager un maximum de bénéfice pour les communes.

Damien Morand : L'amortissement sur 15 ans pour un investissement de CHF 400'000.- est trop long pour une machine comme ça.

Christian Perone : Il y a des entreprises forestières sur la commune ? Car si on leur enlève du travail, la commune perdra aussi des impôts sur le bénéfice de ces entreprises...

Guy Savary : Oui, il y a Daniel Menoud à Maules mais il n'est pas équipé en machines pour faire ce travail.

Approbation

L'assemblée approuve la modification des statuts du triage forestier intercommunal à raison de 32 oui, 5 oppositions et 3 abstentions.

6. Zone d'activité de la Joretta – adaptation du prix de vente

Le canton ayant accepté la mise en zone d'activité de 5'900 m² à la Joretta, le Conseil communal vous propose d'adapter le prix de vente de ce terrain.

- **Prix de vente initial (AC 11.05.2004)**
CHF 50.-/m² pour les résidents
CHF 55.-/m² pour les non-résidents
- **Adaptation en 2008 (prix pour résidents inchangés)**
CHF 80.-/m² pour les non-résidents

Le principe d'avantager les entreprises de la commune reste inchangé. Après analyse du marché, le Conseil communal propose à l'assemblée les prix suivants :

- **Proposition d'adaptation en 2013**
- CHF 70.-/m² pour les résidents
- CHF 120.-/m² pour les non-résidents

Ouverture à la discussion

Jean-José Ruffieux : Vous auriez un plan de la zone à présenter ?

Jean-Marc Piguet : Non, pas là, mais la zone se situe à la suite du Groupe E.

François Heusch : Les personnes morales qui ont une activité sur la commune sont-elles aussi considérées comme résidentes ?

Jean-Marc Piguet : De mémoire, oui.



Jacques Pasquier : Par rapport à l'indice, c'est recommandé de construire un logement dans l'entreprise. Avec un prix meilleur marché que la zone résidentielle, il y a le risque que des personnes construisent un simple dépôt avec leur logement dedans.

Jean-Marc Piguet : C'est subtil, nous n'y avons pas pensé. Mais de toute façon c'est la commune qui décide à qui elle vend en fonction du projet présenté.

Michel Descoux : Le prix est-t'il comparable à celui des communes voisines ?

Jean-Marc Piguet : Oui, la moyenne est autour de CHF 120.-.

Victor Borcard : Pour la comparaison du prix, est-ce que nous disposons encore de terrain à bâtir et à quel prix ?

Jean-Marc Piguet : Non, nous n'avons plus de terrain à bâtir. Les derniers terrains en zone résidentielle ont été vendus il y a deux ans à CHF 130.-/m2.

Vincent Ruffieux : Nous ne pouvons pas forcément comparer les prix des terrains en zone artisanale et zone résidentielles.

Victor Borcard : En principe le terrain à bâtir est nettement plus cher que le terrain en zone d'activité.

Pascal Pittet : Je crois que CHF 120.- ce n'est pas assez. Selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il y aura un impôt qui va être taxé sur la diminution de l'aire agricole, donc il va falloir payer.

Jean-Marc Piguet : Mais c'est déjà le cas, c'est l'acheteur qui paie ce montant, ce n'est pas compris dans le prix d'achat.

Approbation

L'assemblée communale accepte à main levée, à l'unanimité l'adaptation du prix de vente de la zone artisanale « La Joretta » à CHF 70.-/m2 pour les habitants et CHF 120.-/m2 pour les externes.

7. Divers

Salle polyvalente

Le terrassement est terminé, le but est que la charpente soit posée fin juillet 2013. Les soumissions sont quasiment toutes attribuées et nous sommes pour l'instant dans le budget.

Déchetterie

L'Etat a refusé l'implantation de la déchetterie à la zone de la Joretta, le Conseil communal s'est rendu à la DAEC pour avoir une discussion concernant leur refus. Suite à cette rencontre, ils comprennent mieux le choix de la commune pour l'installation de la déchetterie. Par contre, il reste encore le problème de la qualité de la terre. Le Service de l'agriculture a préavisé défavorablement car la zone de La Joretta est qualifiée comme « bonne terre ». Nous devons maintenant leur prouver par écrit que nous n'avons pas trouvé d'autres terrains.

Remerciements

Au nom de l'Assemblée et du Conseil communal, Jean-Marc Piguet remercie M. Vincent Ruffieux, ancien conseiller communal pour le travail effectué durant 5 ans et lui souhaite succès pour son bureau d'architecture.

La parole est donnée à l'assemblée

Pascal Pittet : J'ai été surpris de voir le montant payé par la commune pour la fibre optique. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas que les utilisateurs qui paient car sur la commune il y a une majorité de la population qui ne peut pas en profiter.

Jean-Marc Piguet : C'est une décision d'assemblée communale il y a quelques années. Les personnes qui ne peuvent pas en profiter ne sont pas une majorité car il n'y a que la Sionge. Nous avons demandé que toute la commune soit équipée, mais Swisscom avait refusé pour la Sionge.

Pascal Pittet : Il y a quelques années, un montant avait été voté pour l'entretien des ruisseaux. La Sionge est dans un état déplorable, je ne sais si vous prévoyez de faire quelque chose ?

Jean-Marc Piguet : A quel endroit de la Sionge ? Car il y a une partie qui appartient à la corporation de la Sionge et l'autre partie qui appartient à des privés.

Georges Donzallaz : Ca concerne le Syndicat de l'endiguement de la Sionge. Ce syndicat doit être repris par les communes de Vaulruz et Sâles. Et je demanderais à la commune de prendre contact avec le service des



COMMUNE DE SÂLES

1625 SÂLES

lacs et cours d'eau, la commune de Vaulruz et le comité du Syndicat afin d'étudier les modalités de cette dissolution.

Jean-Marc Piguet : Nous ne sommes pas au courant, nous n'avons pas reçu d'informations à ce sujet.

Nicolas Gremaud : Les gens ne sont pas assez informés au sujet du feu bactérien qui touche les arbres fruitiers. La commune est venue couper un arbre chez nous, mais nous n'étions pas au courant que les fruits, feuilles et le moindre outillage qui ont touché l'arbre peuvent être contaminés et infecter d'autres arbres. Les feuilles et fruits concernés doivent être brûlés et les outillages désinfectés.

Nicolas Chollet : En effet, le matériel doit être désinfecté, mais je ne savais pas que les fruits pouvaient transmettre la maladie.

Nicolas Gremaud : Ca serait bien qu'une information soit publiée dans le bulletin communal.

Jean-Marc Piguet : Nous allons mettre une information sur le site internet et dans le bulletin communal.

Nicolas Hassler : En cas de doute, Gabriel Pasquier est à disposition pour contrôler les arbres avant de les couper.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h30 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire